



**Aide financière à la pratique d'une activité régulière
pour un enfant domicilié à Ploulec'h**
(sport ou culture dans un cadre associatif)

Année 2025-2026

A - RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT (né à partir du 01/01/2008)		<i>à remplir par la famille</i>
NOM & PRÉNOM	Né-e le	
Représenté-e par M. ou Mme		
Adresse		22300 PLOULEC'H
Téléphone		Mail
Date et signature :		

B - RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIVITÉ		<i>à remplir par l'association</i>
ASSOCIATION		
Adresse		
Téléphone		Mail
Représentée par M. ou Mme		Fonction :
NOM de l'activité		
Cachet de la structure, date et signature :		Coût annuel :
		Montant des aides reçues (CE, coupons sport...) :
		Reste à charge pour la famille :

C - PRISE EN CHARGE DU CCAS DE PLOULEC'H		<i>réserve au CCAS</i>
Monsieur le Président du CCAS certifie que la personne désignée dans le cadre A peut bénéficier d'une aide du CCAS pour l'activité mentionnée dans le cadre B, selon les modalités définies par la délibération du conseil d'administration du CCAS n°20250331e en date du 31 mars 2025.		
Coût annuel : / Reste à charge pour la famille :		
AIDE DU CCAS :€		
Fait à Ploulec'h, le		Le Président du CCAS Sylvain CAMUS

La demande doit être adressée au CCAS de Ploulec'h (Mairie) avant le 31/01/2026 accompagnée d'un RIB pour le versement de la participation. Une seule activité ne sera prise en charge par enfant et par an.